

### ADMINISTRATION :

- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a délivré 3 concessions particulières au sein du cimetière au cours de l'année 2021.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a attribué le nouveau marché d'assurances pour la garantie des dommages aux biens, pour la garantie en responsabilité civile et de la protection juridique et fonctionnelle, pour la garantie des dommages sur la flotte automobile et risques associés et pour la garantie des risques statutaires du Personnel communal CNRACL, pour 2022-2026.
- Le Conseil Municipal a décidé de participer au projet d'étude de faisabilité d'un centre aquatique intercommunal regroupant les Communes d'ARGONAY, de CHARVONNEX, de CHAVANOD, d'ÉPAGNY-METZ-TESSY, de FILLIÈRE, de GROISY, de MONTAGNY-LES-LANCHES, de NÂVES-PARMELAN, de POISY, de VILLAZ et la Communauté de Communes FIER ET USSES (Communes de CHOISY, LA BALME-DE-SILLINGY, LOVAGNY, MÉSIGNY, NONGLARD, SALLENÔVES et SILLINGY).

### INTERCOMMUNALITÉ :

- Le Conseil Municipal a rendu un avis favorable avec un certain nombre de réserves sur le projet de schéma directeur cyclable 2021-2030 de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy.
- Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport 2020 sur la qualité et le prix du service public intercommunal de l'eau potable.

### BÂTIMENTS, ÉDIFICES, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX – MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS :

- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a décidé le remplacement de la 2<sup>ème</sup> cloison mobile de la salle de réunion (entre la salle de réunion et le gymnase) de la Salle Polyvalente, pour un coût de 17.610 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a décidé le remplacement d'un aspirateur eau/poussières pour le ménage de l'école, pour un coût de 227 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a commandé les travaux de rénovation de la fumisterie de la chaudière de l'aile maternelle de l'école primaire communale, pour un coût de 6.522 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a commandé les travaux de renforcement du système de chauffage du local professionnel n°E4 à la fruitière, pour un coût de 4.788 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a attribué le nouveau marché de maintenance triennale 2022-2024 de l'installation de vidéosurveillance des abords de l'école, pour un coût annuel de 1.673 €.
- Le Conseil Municipal a commandé des travaux supplémentaires et a annulé des prestations initialement commandées, concernant deux lots des travaux de restructuration de la Salle Polyvalente, aboutissant au final à une augmentation du coût total des travaux de + 985 € au global.

### FINANCES ET PATRIMOINE :

- Le Maire a procédé à un prélèvement sur le chapitre des dépenses imprévues d'investissement du Budget 2021 (budget principal) de 1.200 € pour rembourser à l'Etat une fraction de deux taxes d'aménagement de 2014 perçue en trop.
- Le Conseil Municipal a choisi la société ALPÉA pour urbaniser le lot n°B1-4 de la zone d'aménagement concerté du Crêt d'Esty (le terrain entre la route des Creuses et les immeubles du « Prélude »). Il a décidé en conséquence lui vendre le terrain d'assiette correspond (1.862 m<sup>2</sup>), donnant le droit de construire 600 m<sup>2</sup> de surface de plancher, au prix total de 200.000 € HT. Le projet prévoit la réalisation d'un bâtiment économique avec obligatoirement un laboratoire d'analyses médicales.
- Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir les parcelles AL n°94 (20 m<sup>2</sup>), AL n°125 (80 m<sup>2</sup>) et AL n°127 (118m<sup>2</sup>) au lieu-dit « Sally », appartenant à M. Roland BEAUQUIS, au prix global de 1.090 €, dans le cadre des acquisitions foncières préalables nécessaires à l'aménagement de la 2<sup>ème</sup> tranche de la voie verte en bordure de la route des Creuses.
- Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la parcelle AD n°61p (38 m<sup>2</sup>) au lieu-dit « Sous le Château », appartenant à l'Indivision AUGELLO/RASSAT, au prix global de 3.420 € dans le cadre de futurs aménagements de sécurité de la route du Château. Il a parallèlement levé l'emplacement réservé n°15 au Plan local d'urbanisme, devenu inutile, sur le surplus du terrain concerné.
- Le Conseil Municipal a pris acte de la décision de Monsieur François BELLEVILLE, locataire de la Commune, de résilier la convention d'occupation précaire des parcelles communales AT n°8 et AT n°9 au lieu-dit « Forneyra ».
- Le Conseil Municipal a adopté la décision modificative n°2 du Budget 2021, qui est arrêtée à la somme de 2.400 € en fonctionnement pour le budget annexe des logements et pour le budget principal.
- Le Conseil Municipal a voté sa participation 2021 aux charges du Centre communal d'action sociale de CHAVANOD qui s'élève finalement à 13.000 €.
- Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à régler les dépenses urgentes d'investissements nouveaux 2022, dans l'attente que le budget 2022 (budget général, budget annexe de la fruitière, budget annexe des logements et budget annexe de la ZAC du Crêt d'Esty) soit voté.
- Le Conseil Municipal a voté une subvention d'équilibre de 6.000 €, prise sur le budget principal, pour financer les dépenses de fonctionnement du budget annexe des logements 2021 et il a aussi consenti une avance remboursable (prêt) de 61.430 €, accordée par le budget principal pour financer les premières dépenses d'investissement du budget annexe des logements 2021.
- Le Conseil Municipal a décidé de modifier et de compléter la liste de trente parcelles agricoles communales qu'il a décidé de louer à M. Jean-Michel BOUVIER, par bail à ferme, situées dans les secteurs de « Rampont-Sud », « Rampont-Nord » et « Roubèche », d'une superficie totale d'un peu moins de 6 hectares, pour un loyer de 723,52 € par an.

- Le Conseil Municipal a voté les tarifs communaux pour 2022.
- Le Conseil Municipal a achevé l'attribution des subventions pour 2021 à divers organismes et associations.

### **VOIRIE – RÉSEAUX – FORÊT – ESPACES NATURELS :**

- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a passé commande des plaques de rue et de première numérotation d'habitations nouvelles pour 2021, pour un coût total de 7.887 €.
- Le Conseil Municipal a accepté la délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy pour piloter en son nom les travaux de requalification d'une section de la route de la Fruitière (entre le rond-point du Crêt d'Esty et le rond-point de la Fruitière). Le coût de ces travaux est estimé à 715.835 € entièrement financés par le Grand Annecy (sauf 86.545 € de travaux d'amélioration du réseau d'eaux pluviales de voirie qui restent à la charge de la Commune).
- Le Conseil Municipal a accepté de constituer un groupement de commandes avec le Syndicat mixte départemental de l'aménagement numérique et des énergies (SYANE) de haute Savoie, pour coordonner les travaux d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux secs, dans le cadre de l'opération de requalification d'une partie de la route de la Fruitière. Il a désigné dans ce cadre M. Franc BOGEY (titulaire) et M. Olivier SUATON (suppléant) pour siéger à la commission spéciale du groupement.
- Le Conseil Municipal a décidé la réhabilitation et l'extension de l'aire de jeux n°1 pour jeunes enfants (créée en 2009) au stade municipal, qui comprendra la dépose des jeux actuels, la réfection du sol, la pose de nouveaux jeux, dont plusieurs à destination spécialement des tout-petits, et l'installation de bancs et d'une clôture, pour un montant total de 88.870 €. Il a aussi demandé une subvention du Département de haute Savoie pour aider à la Commune au financement de ce projet.
- Le Conseil Municipal a décidé de reporter la tranche optionnelle de travaux de création d'un cheminement piéton en bordure de la route de l'Étang (RD 116<sup>A</sup>), en raison de retards dans les études de finalisations et les autorisations préalables.

### **PERSONNEL COMMUNAL :**

- Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les conventions correspondantes pour l'accueil de deux élèves stagiaires au sein du Service de la vie scolaire, dans le cadre de leur découverte du monde professionnel. Ces derniers interviendront, pour l'une du 7 au 11 février 2022, pour l'autre du 10 au 23 janvier 2022, puis du 7 au 20 février 2022.

### **URBANISME :**

- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a renoncé, au nom de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy, à exercer le droit de préemption urbain sur 11 biens immobiliers prévus d'être vendus.
- Le Conseil Municipal a décidé d'externaliser, au moins temporairement, et de sous-traiter à un prestataire privé l'instruction réglementaires des actes et autorisations d'urbanisme, à compter de 2022, suite au départ du Directeur Général des Services (qui assurait l'intérim de l'instructeur d'urbanisme depuis 2015), dans l'attente d'une réorganisation du service d'urbanisme municipal.